

# Hébergement des données de santé et vie privée

Référence : SECSANTE

Durée : 3 jours

Certification : Aucune

## CONNAISSANCES PREALABLES

- 1-Avoir une culture générale en sécurité des systèmes d'information ou en droit est un plus mais n'est pas imposé..
- 2-Pour les participants souhaitant apprendre la certification HDS, il convient d'avoir suivi la formation SECLI-ISO27001 Lead Implementer ou en posséder les connaissances et compétences équivalentes.

## PROFIL DES STAGIAIRES

- 1-Personnes des secteurs santé et social.
- 2-RSSI.
- 3-DPO.
- 4-Juristes.
- 5-Toute personne confrontée à la gestion d'un système d'information de santé.

## OBJECTIFS

- Apprendre les exigences juridiques et de sécurité en matière de : protection des données personnelles de santé, y compris le RGPD et la loi Informatique & Libertés 3 dans le cadre de la santé, hébergement des données de santé (certification HDS), interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS), sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S, CPS, RGS, LPM, NIS).

## CERTIFICATION PREPAREE

Aucune

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Mise à disposition d'un poste de travail par stagiaire
- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement

## FORMATEUR

Consultant-Formateur expert Management de la sécurité

## METHODE D'EVALUATION DES ACQUIS

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

## CONTENU DU COURS

### Présentation du contexte

- Cadre légal et normatif
- Notions fondamentales
- Données de santé, dossier médical partagé, systèmes d'information, etc.
- Principaux acteurs : Patient, Professionnel de santé et médicosocial, Établissements de santé, Hébergeur, ASIP-santé, CNIL, etc.

### Droits des patients et secret

- Droits des patients : Confidentialité de leurs données de santé, information et accès aux données, droit de rectification et d'opposition, etc.
- Secret : Secret professionnel, secret médical, secret partagé

### Gestion des données personnelles de santé

- Licéité des traitements de données personnelles
- Recueil des données de santé
- Formalités préalables, PIA
- Élaboration et tenue du registre des activités de traitement
- Conservation, suppression, anonymisation et archivage des données
- Transferts internationaux de données
- Gestion des droits des personnes concernées

### Sécurité du système d'information de santé

- Obligations légales de sécurité de données et systèmes d'information de santé
- Enjeux de la sécurité du SI-S : Confidentialité, Intégrité, Disponibilité, Traçabilité et Imputabilité

### **PGSSI-S : Interopérabilité du système d'information de santé**

- Obligation légale d'interopérabilité
- Présentation du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé

### **Hébergement des données de santé**

- Exigences légales en matière d'hébergement
- Certification HDS
- Passage de l'agrément à la certification
- Médecin de l'hébergeur de la procédure d'agrément à la certification

### **SMSI**

- Présentation de la norme ISO 27001
- Organisation de la sécurité : Rôles et responsabilités, Politique de sécurité, SMSI ; Médecin hébergeur ; Responsabilités vis-à-vis du CSP
- Gestion des risques : Appréciation des risques o Plan de traitement des risques ; Déclaration d'applicabilité étendue ; ISO27018 ; Exigences HDS
- Processus de certification
- Mesures de sécurité opérationnelles : Gestion des accès, identification, authentification ; Classification et chiffrement ; Architecture réseau et applicative ; Sécurité des échanges ; Durcissement des systèmes ; Objets connectés et accès distants ; Cycle de vie et obsolescence des systèmes ; Sauvegarde et archivage ; Auditabilité (Traçabilité, Imputabilité)
- Gestion des incidents dans les contextes des données de santé : Notifications aux autorités
- Gestion de la continuité d'activité